



Fondation Harlet Snug

Conseil et direction

Conseil de fondation

- Danielle Haldemann (présidente et membre du conseil de fondation)
Après une formation dans le domaine artistique (diplôme en art visuel), Danielle a poursuivi son parcours dans le domaine de la santé (diplôme de Naturärztin et d'Ortho-Bionomy). Elle exerce actuellement en cabinet privé, collaborant étroitement avec des professionnels de la santé mentale. Dans son temps libre, elle exerce avec passion l'art de la baignade en pleine nature.
- Emilie Bovet (vice-présidente et membre du conseil de fondation)
Après des études de sciences sociales, Emilie a effectué un doctorat en histoire de la psychiatrie. Elle a enseigné durant quelques années la sociologie des sciences à l'Université de Lausanne et à l'EPFL, puis s'est tournée vers la recherche et l'enseignement au sein d'une Haute école de santé, où elle collabore très régulièrement avec des soignants. Dans son temps libre, elle exerce avec passion l'art de la lecture de bonnes bandes dessinées.
- Mélanie Schmittler (secrétaire et membre du conseil de fondation)
Infirmière de formation, Mélanie a exercé sa profession en hôpital psychiatrique pour adultes puis dans le domaine de la santé communautaire en tant qu'infirmière à domicile. Elle a poursuivi sa formation professionnelle par des études en sciences sociales (MA). Elle exerce actuellement en tant qu'enseignante et chercheuse dans une Haute école de santé. Dans son temps libre, elle exerce avec passion l'art de la sieste et de la table.

Le conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il s'organise lui-même et désigne en son sein son président, son vice-président et son secrétaire, celui-ci pouvant être choisi en dehors du conseil de fondation.

Le conseil de fondation a toutes les compétences qui ne sont pas expressément déléguées à un autre organe dans les statuts.

La tâche principale du conseil de fondation consiste en la gestion politique et stratégique de l'organisation. Il détermine la politique de la Fondation et fixe les priorités. Il a le pouvoir de décision sur les projets.

Le conseil de fondation est habilité à déléguer certaines de ses compétences à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers. Les modalités de la délégation seront fixées dans un règlement.

Directrice de la Fondation

Alexia Stantzos Infirmière, Alexia s'est spécialisée en psychiatrie et santé mentale. Elle s'est formée en systémique et en thérapie brève. Elle a obtenu un master en philosophie. Elle travaille actuellement au Département de Psychiatrie du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois et comme infirmière libérale en cabinet. Dans son temps libre, elle exerce avec passion l'art de l'amitié et des voyages.

La directrice est choisie par le conseil de fondation. Elle assure le fonctionnement administratif, financier ainsi que des ressources humaines de la Fondation. Elle prépare les prises de décisions stratégiques d'ordre financier, comptable ou de subventionnement. Elle assure les relations avec les organisations de tutelle. Elle gère la contractualisation des projets et opérations soutenues par la Fondation et assure un flux régulier des projets. Elle se préoccupe du plan de communication de la Fondation et entretient des relations avec les partenaires en lien avec la Fondation et son champ d'activité. Elle s'occupe aussi de l'évaluation de ses activités.

Harlet Snug